

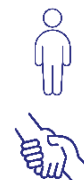


Fiche pratique en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CURATEUR OU DU TUTEUR FAMILIAL

➤ Les obligations de mon curateur ou de mon tuteur familial

Mon curateur ou mon tuteur c'est une personne nommée par le juge
Cette personne est là pour m'aider



➤ Le début de ma mesure de curatelle ou de tutelle

Mon curateur ou mon tuteur doit :

- envoyer un courrier aux **organismes** pour les informer
de ma **mesure de protection**



Un **organisme** c'est par exemple : mon employeur, ma **CAF**

La **CAF** c'est la **Caisse d'Allocation Familiales**



Une **mesure de protection** c'est le juge désigne une personne

Cette personne m'aide :



→ à protéger mes intérêts



→ à prendre des décisions



- vérifier si je suis assuré



Par exemple si j'ai :

→ une assurance habitation



→ une **assurance responsabilité civile**



Une **assurance responsabilité civile** prend en charge les dépenses par rapport à un accident



Par exemple je casse une vitre ou je blesse une personne

- faire un **budget prévisionnel**



Un **budget prévisionnel** c'est prévoir pour l'année :

→ mes **ressources**

Mes **ressources** c'est mon argent

Par exemple : mon salaire, mes aides



→ mes dépenses

Par exemple : mes factures, mes achats



- faire un **inventaire** de tous mes biens



Un **inventaire** c'est la liste de tous ce qui m'appartient

Par exemple : ma maison, ma voiture, mes comptes à la banque

Mon curateur ou mon tuteur envoie cet inventaire au juge

Il a 3 mois pour envoyer l'inventaire



➤ Les missions du curateur ou de tuteur

Mon curateur ou mon tuteur doit :

- faire le **compte rendu de gestion** chaque année

Le **compte rendu de gestion** c'est noter toutes :

→ mes ressources

→ mes dépenses

réalisées pendant l'année

Mon curateur ou mon tuteur doit envoyer au juge
le compte rendu de gestion

- m'expliquer tout ce qui concerne ma situation

Je peux lui poser toutes les questions

pour comprendre ma situation

Par exemple : pour mon déménagement

pour mon parcours de soins

- protéger et défendre mes droits

Mon curateur ou mon tuteur m'aide et me soutient

Par exemple : je subis des violences, je me fais voler
mon téléphone ou mon argent...

- demander au juge une autorisation pour les actes importants

Par exemple : acheter une maison



Si mon curateur ou mon tuteur ne respecte pas ses obligations

Il est responsable de ses erreurs

➤ Mon curateur ou mon tuteur doit me protéger

Il est interdit à mon curateur ou mon tuteur :

- d'utiliser mon nom pour ouvrir une entreprise

- de donner mes biens

Mes biens c'est par exemple ma maison, ma voiture, mon argent

- de me faire du tort

Par exemple : mettre son nom sur ma carte grise de ma voiture ou ne pas demander de l'argent que l'on me doit

- d'acheter mes biens sans l'autorisation du juge

Par exemple : acheter ma maison sans l'autorisation du juge



➤ Les aides et contacts

J'ai un problème ou je veux des informations :

- j'appelle le numéro gratuit :

→ 0806 80 20 20



La DREETS remercie les personnes de l'ESAT Malécot de Lille Fives

Elles ont participé activement à la rédaction de ce document FALC

« © Logo européen du Facile-à-Lire ; Inclusion Europe.
Plus d'information sur www.inclusion-europe.org »



Ce support a été créé en FALC grâce au partenariat de :

